

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 février 2010

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois de février deux mille dix (17/02/2010) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, Messieurs les maires suivants :

- Monsieur Lucien Mongrain, préfet et maire de Trois-Rives;
- Monsieur Alain Vallée, préfet suppléant et maire de Sainte-Thècle.
- Monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérrouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Lucien Mongrain, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Lucien Mongrain, déclare l'ouverture de la séance à 20 h précise.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 10-02-29

Monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Programme d'aide et de prévention des algues bleu-vert : rapport final et demande de financement final au MAMROT;
- Transfert des actifs et passifs de la SOLIDE de la MRC de Mékinac en faveur du CLD Mékinac afin de mettre en place le Fonds local de solidarité de la MRC de Mékinac;
- TGV-Net Mauricie : radiation de la dette à certaines conditions;
- Ici on Recycle : dépôt d'un cahier d'accréditation;
- Fonds de soutien aux territoires en difficulté :
 - Politique d'investissement;

- Nomination des membres du Comité aviseur;
- Volet V du programme : projet de Notre-Dame de Montauban;
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II 2010 : approbation de rapports finaux;

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 janvier 2010 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 10-02-30

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2010.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Total rémunération des employés : 44 009.06

Total frais de déplacement : 1 587.56

Fournisseurs de biens et services

Croix Bleue Médavie	4 496.35
Telus	625.55
Telus mobilité	60.72
Xittel Communication	530.51
Fournitures de bureau Denis	102.22
Hydro-Québec	2 959.89
M. Jean-Paul Simard (conciergerie)	825.00
Ville de St-Tite (taxes municipales)	2 260.75
Fonds de l'information foncière	84.00
Évaluation André Bournival	4 623.18
Distributrice Gagnon	136.29
Maison des Familles de Mékinac	15 000.00
CLD Mékinac	194 506.00

Photo Claude Naud	73.36
Marie-Andrée Bélanger (PAPA)	11 000.00
Municipalité de St-Adelphe (traîneau d'urgence)	151.00
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec	90.00
Batterie Mauricie	45.52
Commission scolaire de l'Énergie	2 776.89
Groupe Système Forêt	112.88
Rona H. Matteau	33.83
RGMRM (enfouissement, boues, Q-P)	46 148.25
Robert Pronovost	333.34
Savonnerie B-L	150.07
Syndicat CSN	553.57
Xérox Canada	385.37
SSQ (RREMQ)	6 557.63
Ministère du Revenu	5.80
Visa :	
Frais de déplacement	151.12
Registre foncier	2.00
Total fournisseurs :	<u>294 781.09</u>

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestière - Volet II

Club de motoneige de la Mauricie	7 500.00
Coop de développement local de Montauban	2 500.00
Réserve faunique du St-Maurice	25 000.00
Association nature	7 500.00
ZEC Tawachiche	37 016.00
CRÉ de la Mauricie (soutien technique)	600.92
Total PMVRMF – volet II :	<u>80 116.92</u>

Pacte rural

Municipalité de Notre-Dame de Montauban	15 000.00
Municipalité de Notre-Dame de Montauban	6 893.00
Total pacte rural:	<u>21 893.00</u>

Programme de rénovation de l'habitat

P-0566823	16 000.00
Total programme de rénovation :	<u>16 000.00</u>

Cour municipale

Monsieur Claude Trudel	855.00
------------------------	--------

Monsieur Claude Trudel (cotisation annuelle)	400.52
Lambert Therrien Bordeleau	694.18
BAVAC	2 923.00
Ministre des Finances	21 969.00

Total cour municipale : 26 841.70

Grand Total : 485 229.33

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	12.13
Excavation Jovanex	564.38

Total : 576.51

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Total déplacement des maires : 584.04

Total rémunération maires : 4 535.86

Fournisseurs de biens et services

Buffet Christine Auger	301.14
Ass. des aménagistes du Québec	253.97
Distributrices Gagnon	24.00
Ministère du Revenu	5.80
Fonds social des employés de la MRC de Mékinac	1 896.00

Total fournisseurs : 2 480.91

Grand total : 7 600.81

T.N.O. DE MÉKINAC

MRC de Mékinac (salaire aménagiste 2009)	44 362.91
------------------------------------------	-----------

Re 10-02-31

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 17 février totalisant 492 830.14 \$ pour la MRC, 576.51 \$ pour le parc industriel régional et 44 362.91 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Julie St-Amand, présidente et Madame Chantal St-Amand, secrétaire des Ambulances St-Amand inc., sollicitent notre appui afin de les aider dans leurs démarches dans le but d'obtenir la modification des horaires de travail 7/14 en horaire à l'heure et ce pour les deux compagnies (Ambulance St-Amand et Ambulance 33-33) qui desservent la MRC de Mékinac.
- Madame Marie-Ève Tremblay, c.o., gestionnaire de projet, nous convie à participer à la deuxième édition du Salon des opportunités en y devenant exposant, cet événement est organisé par le Carrefour jeunesse emploi, en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) et la SADC de la Vallée de Batiscan et Emploi Québec. Le Salon se tiendra le vendredi 30 avril et le 1^{er} mai 2010 à l'école Paul Le Jeune de St-Tite.
- À titre de promoteur et en notre nom, TGV Net Mauricie a déposé une demande de subvention au programme Large bande d'industrie Canada ainsi qu'au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le Programme Communautés rurales branchées.
- Monsieur René Charest, directeur de l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice nous invite à renouveler notre demande d'adhésion au tarif de 50 \$ par année.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-AURICE

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est composée de plus de 87 % de forêt et que son économie de base repose essentiellement sur la transformation de cette ressource;

CONSIDÉRANT que les objectifs de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) sont de promulguer au grand public l'information qui touche la forêt et, la protection et la mise en valeur de la forêt mauricienne;

Re 10-02-32

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu par le Conseil de la MRC de renouveler l'adhésion à l'AFVSM à titre de collaborateur au coût de 50 \$.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Alain Simard, directeur général de la Mauricie et du Centre du Québec au ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous

informe des démarches entreprises au ministère pour le renouvellement du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II. D'ici peu, le MRNF aura à transmettre au Conseil du Trésor une demande de renouvellement de trois ans afin que les ententes de délégation puissent être signées et les budgets alloués dès le début d'avril 2010.

- Madame Chantal Cossette, directrice générale au Club de golf aimerait nous compter parmi leurs partenaires. Afin de maintenir une stabilité dans leur revenu, le St-Rémi nous offre une carte Support du milieu. La carte donne quatre droits de jeu par jour et utilisable en tout temps.

Le Conseil de la MRC ne désire pas donner suite à cette demande.

- Suite à l'Entente de financement dans le cadre de Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2009-2010, nous recevons de monsieur Christian Savard, directeur général de la CRÉ de la Mauricie le deuxième et dernier versement au montant de 286 039.60 \$.
- Monsieur Laurent Lessard du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous confirme la signature du nouveau contrat de diversification et de développement. La somme de 465 000 \$ est ajoutée, ce qui permettra à nos municipalités dévitalisées, de poursuivre les efforts de diversification et faire en sorte que l'ensemble des citoyens puisse bénéficier des actions concrètes de développement.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 10-02-33

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ALGUES BLEU-VERT : RAPPORT FINAL

CONSIDÉRANT que la MRC a réalisé les deux études d'inventaire pour les lacs Mékinac et Pierre-Paul dans le cadre du « Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces études s'élèvent à 60 200 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités concernées ont participé aux projets en ressources humaines à la hauteur de 20 200 \$;

CONSIDÉRANT les rapports finaux déposés par la chargée de projet, madame Marie-Andrée Bélanger;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur à l'aménagement, monsieur Louis Filteau, recommande positivement l'adoption des rapports finaux et ce avec une mention spéciale de qualité;

Re 10-02-34

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver lesdits rapports et demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le versement final de la subvention rattachée à ce dossier.

- Adopté à l'unanimité –

TRANSFERT DE LA SOLIDE DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre SOLIDEQ, la FQM et l'Association des CLD du Québec, relative à la restructuration des SOLIDE du Québec;

Re 10-02-35

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac :

- d'accepter le transfert d'actifs et de passifs de la SOLIDE en faveur du CLD afin de mettre en place le « Fonds local de solidarité MRC de Mékinac » dont les investissements se feront en partenariat avec le « Fonds local d'investissement (FLI) et dont la gestion sera prise en charge par le CLD Mékinac;
- d'accepter la dissolution de la corporation « SOLIDE de la MRC de Mékinac »;
- de nommer monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, comme représentant de la MRC au sein du comité d'investissement commun (CIC).

- Adopté à l'unanimité –

TGV NET MAURICIE : RADIATION DE DETTE

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, en collaboration avec la Commission scolaire de l'Énergie, a installé un réseau de fibre optique déployé dans l'ensemble des municipalités de la MRC, via le programme Village branché;

CONSIDÉRANT que par le biais de TGV Net Mauricie la fibre optique peut servir les citoyens, leur donnant accès à Internet haute vitesse à des endroits non desservis par les firmes de télécom usuelles;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre TGV Net Mauricie et la MRC de Mékinac, indiquant les coûts d'utilisation desdites fibres optiques et de leur entretien;

CONSIDÉRANT que TGV Net Mauricie est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la correspondance de TGV Net Mauricie en date du 13 janvier 2010, relative à une demande de radiation de la dette de 31 800 \$;

Re 10-02-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'accepter la radiation de la dette de TGV Net Mauricie selon les conditions suivantes :

- Obtenir la résolution des deux commissions scolaires de la région, indiquant l'acceptation de radier la dette de TGV Net Mauricie à leur égard;
- Que l'équité soit rendue afin que les frais d'utilisation du réseau de fibres de Mékinac soit payés au même titre que ceux des commissions scolaires;
- Que les frais d'utilisation payés aux deux commissions scolaires et à la MRC ne dépassent pas les excédents annuels de TGV Net Mauricie.

- Adopté à l'unanimité –

ICI ON RECYCLE : DÉPÔT D'UN CAHIER D'ACCRÉDITATION

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac déploie beaucoup d'effort pour mettre en place des mesures 3RV ainsi que des activités d'information et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac répond aux critères d'admissibilité du programme « ICI on recycle ! » de Recyc-Québec;

Re 10-02-37

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu d'entériner la demande d'accréditation de la MRC de Mékinac au programme ICI on recycle.

- Adopté à l'unanimité –

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce point sera traité ultérieurement suite aux recommandations du comité de diversification.

Cependant, le Conseil de la MRC accepte que le programme s'applique à l'ensemble du territoire des municipalités de la MRC de Mékinac, tout en spécifiant qu'une enveloppe dédiée sera affectée aux municipalités de Trois-Rives, Sainte-Thècle et Notre-Dame de Montauban.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC de Mékinac relatif au Fonds de soutien aux territoires en difficulté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité de recommandation;

Re 10-02-38

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de nommer les personnes suivantes sur ledit comité :

- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban;
- Monsieur Claude Beaulieu, directeur général de la MRC
- Monsieur Patrick Baril, directeur général du CLD;
- Monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement;
- Monsieur François Roberge, agent rural.

- Adopté à l'unanimité –

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ, VOLET V : PROJET DE NOTRE-DAME DE MONTAUBAN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-02-45 de la municipalité de Notre-Dame de Montauban relative à une demande d'aide financière pour l'achat d'un camion autopompe incendie dans le cadre du Volet V du Fonds de soutien aux territoires en difficulté;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame de Montauban fait partie des municipalités dévitalisées et est éligible au Volet V dudit programme;

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Mékinac;

Re 10-02-39

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la demande d'aide financière de la municipalité de Notre-Dame de Montauban au montant de 157 500 \$.

- Adopté à l'unanimité –

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II : APPROBATION DE RAPPORTS FINAUX

CONSIDÉRANT que trois promoteurs ont déposé leur rapport final ;

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement a approuvé ces rapports finaux et qu'il recommande le paiement final ;

Re 10-02- 40

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire de Hérouxville, et il est résolu d'autoriser le paiement des projets suivants :

- TNO de Mékinac (MEK-09-020) – Plan de développement de villégiature : 36 800 \$;
- Municipalité de Notre-Dame de Montauban (MEK-09-34) – Parc des Chûtes : 5 000 \$;
- Pourvoirie Hosanna (MEK-09-25) – Lac Caribou : 15 000 \$.

- Adopté à l'unanimité –

PETITE CENTRALE TROIS-RIVES

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité pour la construction de mini-centrales sur les territoires des municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch de Mékinac et Trois-Rives, réalisée en août 2009 par CIMA + ;

CONSIDÉRANT que ladite étude indique un potentiel intéressant pour la réalisation d'un projet au pied du barrage du lac Mékinac ainsi qu'à la rivière Boucher ;

CONSIDÉRANT que ces trois municipalités désirent investir dans la réalisation de ces deux centrales, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec ;

Re 10-02- 41

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'appuyer les projets présentés par les trois municipalités riveraines de la rivière St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité –

CLUB QUAD RIVE-NORD

CONSIDÉRANT que le Club Quad Rive nord a élaboré un projet visant à relier le sentier Quad de Mékinac avec La Tuque dans le cadre d'un programme de financement des gouvernements fédéral et provincial ;

CONSIDÉRANT que ledit projet, dont les coûts s'élèvent à 335 000 \$, est accepté et en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ont besoin d'une aide financière de 5 000 \$ pour ce projet ;

Re 10-02-42

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ provenant des TNO de la MRC de Mékinac, dans le cadre de ce projet majeur, et ce, de façon exceptionnelle et non récurrente.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 10-02- 43

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité –

Préfet

Secrétaire-trésorier